

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ
SAGA S.A.

INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

BOLLORÉ S.A.

PRÉSENTÉE PAR



MEDIOBANCA
Banca di Credito Finanziario S.p.A.

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ BOLLORÉ S.A.**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Bolloré S.A. a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 mai 2010, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Bolloré S.A.

Le présent document d'information complète la note d'information conjointe aux sociétés Bolloré S.A. (**Bolloré** ou la **Société**) et SAGA S.A. (**SAGA**) relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société SAGA initiée par la société Bolloré, sur laquelle l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) a apposé le visa n°10-141 en date du 25 mai 2010.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org), de la Société (www.bollore.com) et de SAGA (www.saga.fr). Ils sont également disponibles sans frais sous format papier auprès de :

Bolloré

31-32, quai de Dion Bouton
92811 Puteaux Cedex
France

SAGA

31-32, quai de Dion Bouton
92811 Puteaux Cedex
France

Mediobanca

43, rue de la Bienfaisance
75008 Paris
France

Société Générale

32, rue du Champ de Tir
44312 Nantes
France

Avis Important

En application des dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier, Bolloré a l'intention de se voir transférer, le jour de négociation suivant la clôture de l'offre publique de retrait, les actions de la société SAGA non apportées à l'offre publique de retrait, en contrepartie d'une indemnité de 80 euros par action SAGA, égale au prix de l'offre publique de retrait.

Dans cette perspective, le rapport de la Banque Degroof & Philippe, agissant en qualité d'expert indépendant, est inclus dans la note d'information conjointe établie par Bolloré et SAGA.

SOMMAIRE

1.	PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION DONNANT LIEU À L'ÉTABLISSEMENT DU DOCUMENT D'INFORMATION RELATIF À BOLLORÉ	1
2.	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE CAPITAL.....	1
3.	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT L'ACTIONNARIAT	2
4.	ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTRÔLE	3
5.	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE BOLLORÉ	4
6.	AUTRES INFORMATIONS PUBLIÉES DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE BOLLORÉ.....	4
7.	MONTANT ET FINANCEMENT DE L'ACQUISITION	5
8.	IMPACT DE L'ACQUISITION SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS COMPTABLES DE BOLLORÉ ET SUR SES COMPTES CONSOLIDÉS	6
8.1	Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition.....	6
8.2	Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables et sur les comptes consolidés de Bolloré.....	6
9.	ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT D'INFORMATION	6

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION DONNANT LIEU À L'ÉTABLISSEMENT DU DOCUMENT D'INFORMATION RELATIF À BOLLORÉ

Il est rappelé qu'en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **AMF** »), la société Bolloré, société anonyme dont le siège social est situé à Odet, 29500 Ergué-Gabéric, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 055 804 124, (ci-après l'« **Initiateur** » ou « **Bolloré** » ou la « **Société** »), a déposé une offre publique de retrait (l'« **Offre Publique de Retrait** ») qui sera suivie immédiatement d'un retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** » et, avec l'Offre Publique de Retrait, l'« **Offre** ») aux termes de laquelle elle propose de manière irrévocable aux actionnaires de la Société SAGA, société anonyme dont le siège social est situé au 31-32, quai de Dion-Bouton 92811 Puteaux, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 027 529 (ci-après « **SAGA** »), d'acquérir la totalité de leurs actions SAGA au prix unitaire de 80 euros dans les conditions décrites dans la note d'information conjointe établie par Bolloré et SAGA qui a reçu le visa n°10-141 en date du 25 mai 2010 de l'Autorité des marchés financiers.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Bolloré, au sens des dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers figurent dans le document de référence de la Société relatif à l'exercice comptable clos le 31 décembre 2009 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2010 sous le numéro D. 10-0382 (le « **Document de Référence** »), et sont complétées par les informations figurant dans le présent document d'information (le « **Document d'Information** »). Le Document de Référence est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), sur le site Internet de Bolloré (www.bollore.com) et mis gratuitement à la disposition du public auprès de la Société. Le Document d'Information est disponible sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), de Bolloré (www.bollore.com) et de SAGA (www.saga.fr). Il est également disponible sans frais sous format papier auprès de Bolloré, de SAGA, de la succursale de Paris de Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A. et de la Société Générale.

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE CAPITAL

A la date du présent Document d'Information, le capital de la Société s'élève à 395.218.416 euros. Il est divisé en 24.701.151 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune. Elles sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles sont indivisibles.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

A la date du 28 avril 2010, la répartition du capital de l'actionnariat de Bolloré est la suivante :

(en pourcentage)

	Participation	Droits de vote (règlement général AMF art. 223-11)	Droits de vote (exerçables en Assemblées)
Financière de l'Odet ¹	67,08	76,78	84,08
Société Industrielle et Financière de l'Artois ²	4,03	0,00	0,00
Nord-Sumatra Investissements ²	3,82	0,00	0,00
Imperial Mediterranean ²	2,96	0,00	0,00
Compagnie du Cambodge ²	2,59	0,00	0,00
Autres sociétés du Groupe Bolloré ⁴	N/S	N/S	N/S
<i>Sous-total sociétés du Groupe Bolloré.....</i>	<i>80,48</i>	<i>76,78</i>	<i>84,08</i>
Public.....	19,52	14,54	15,92
Écart ³	-	8,68	-
Total.....	100	100	100

¹ Contrôlée directement par Sofibol, elle-même contrôlée par Vincent Bolloré et sa famille.

² Sociétés détenant des actions d'autocontrôle.

³ Correspondant aux actions détenues par les sociétés visées au 2 privées de droits de vote.

⁴ Inclut Bolloré Participations, Financière V et Sofibol.

L'Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 1987 a conféré un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.

Il est rappelé que la suppression du droit de vote double sera inscrite à l'ordre du jour d'une Assemblée générale extraordinaire devant se tenir le 10 juin 2010, suivie d'une Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires appelée à approuver ladite décision.

4. ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTRÔLE

A la date du présent Document d'Information, le conseil d'administration de Bolloré est composé tel que suit :

	Fonction	Expiration du mandat ¹
Vincent Bolloré.....	Président-Directeur général	2013
Antoine Bernheim.....	Vice Président	2013
Comte de Ribes.....	Vice Président	2011
Cédric de Baillencourt.....	Vice Président-Directeur général	2012
Jean-Paul Parayre.....	Administrateur	2013
Société Bolloré Participations (représentée par Gilles Alix).....	Administrateur	2009
Financière V (représentée par Thierry Marraud)	Administrateur	2012
Olivier Roussel.....	Administrateur	2009
Denis Kessler.....	Administrateur	2012
Groupama S.A. (représentée par Jean Azéma)...	Administrateur	2013
Michel Roussin.....	Administrateur	2011
Hubert Fabri.....	Administrateur	2011
Georges Pébureau.....	Administrateur	2011
François Thomazeau.....	Administrateur	2013
Yannick Bolloré.....	Administrateur	2014
Cyrille Bolloré.....	Administrateur	2014

L'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2010 statuera sur le renouvellement des mandats de Monsieur Olivier Roussel et de la société Bolloré Participations. Les mandats renouvelés prendraient fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

En outre, elle statuera sur la nomination de deux nouveaux administrateurs, dont les mandats prendraient fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 :

- Monsieur Sébastien Bolloré,
- Monsieur Claude Juimo Siewe Monthé.

¹ A l'issue de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre de l'année indiquée

5. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE BOLLORÉ

Depuis le 30 avril 2010, date du dépôt du Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers, aucun fait marquant ou évènement significatif n'est à mentionner.

6. AUTRES INFORMATIONS PUBLIÉES DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE BOLLORÉ

Communiqué en date du 11 mai 2010 relatif au chiffre d'affaires du premier trimestre 2010

Chiffre d'affaires : 1,6 milliard en progression de 4 % grâce à une reprise sensible des volumes transportés dans le monde, un net rebond des activités industrielles et une forte hausse des recettes publicitaires résultant notamment de l'augmentation de l'audience de Direct 8.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Bolloré pour le premier trimestre 2010 s'établit à 1 614 millions d'euros, contre 1 554 millions d'euros pour la même période de l'exercice précédent, en progression de 3,9 % (4,4 % à périmètre et change constants).

Chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)	1er trimestre 2010	1er trimestre 2010 (à périmètre et change constants)	1 ^{er} trimestre 2009 ⁽¹⁾
Transport et logistique	1 042	1 052	1 010
Distribution d'énergie	487	486	476
Industrie	49	49	40
Autres (Communication et médias, plantations, holdings)	36	35	28
Total	1 614	1 622	1 554

(1) Après retraitement du chiffre d'affaires de l'activité Papiers, cédée en juillet 2009. Le chiffre d'affaires publié au 1^{er} semestre 2009 s'élevait à 1 586 millions d'euros

A périmètre et taux de change constants, les principaux secteurs ont évolué comme suit :

Transport et logistique : le chiffre d'affaires progresse de 4,1 % ; il intègre d'une part la remontée des volumes dans la commission de transport, constatée en Asie, notamment en Chine à partir du mois de mars 2010, et d'autre part la poursuite de la croissance des activités transport et logistique en Afrique, dont les revenus avaient déjà fortement progressé au premier trimestre 2009.

Distribution d'énergie : le chiffre d'affaires est en légère hausse par rapport au premier trimestre 2009 qui avait été marqué par de très forts volumes en raison d'un hiver très rigoureux. Les volumes vendus sont néanmoins en baisse en raison d'un sur-stockage des clients qui avaient profité de prix attractifs et anticipé l'entrée en vigueur de la taxe carbone en fin d'année 2009.

Industrie : le chiffre d'affaires des activités industrielles (films plastiques, batteries électriques, supercapacités et terminaux et systèmes spécialisés), progresse de 22 %. Il bénéficie principalement de la nette progression des volumes vendus dans l'activité films plastiques, et de la bonne performance d'IER dans les domaines de l'identification automatique et du contrôle d'accès.

Autres activités : la hausse de 25 % du chiffre d'affaires des autres activités intègre principalement la forte progression des recettes publicitaires des médias (Direct 8, Direct Soir et Direct Matin Plus), et les bonnes ventes des Plantations.

Faits marquants et perspectives

Afin d'accroître les capacités de production existantes (Bretagne et Canada), le Groupe Bolloré a annoncé un nouvel investissement de 250 millions d'euros pour la construction d'une deuxième usine de fabrication de batteries lithium métal polymère en Bretagne. La capacité totale sera ainsi portée à 30 000 batteries par an.

Bolloré Média, qui poursuit ses développements dans la Télévision Numérique Terrestre en 2010, finalise l'acquisition de la chaîne de Télévision Numérique Terrestre Virgin 17, qui lui permettrait de devenir le quatrième groupe télévisuel français. Une licence pour une chaîne locale dans le Sud de la France a été obtenue, elle sera lancée en fin d'année 2010 sous le nom de Direct Azur.

Bolloré Telecom a acquis début 2010 deux licences régionales WiMax complémentaires lui offrant ainsi la couverture totale de la France.

Le Groupe, qui détient au 10 mai 2010 5,2 % de Vallourec, a couvert en 2010 les deux tiers de cette participation au cours de 136 euros par des ventes à terme livrables en titres ou en espèces, venant à échéance en mai 2011 et portant sur un montant de 267 millions d'euros et qui représenterait une plus-value de 130 millions d'euros en cas de livraison des titres.

Il n'est pas anticipé de modification significative de la situation globale du Groupe et les principaux indicateurs financiers à la fin du premier trimestre 2010 sont satisfaisants par rapport aux attentes du budget.

7. MONTANT ET FINANCEMENT DE L'ACQUISITION

Le montant de l'Offre Publique de Retrait et de la mise en oeuvre du Retrait Obligatoire (hors commissions et frais de courtage) est de 903.040 euros, correspondant à l'acquisition de 11.288 actions SAGA au prix unitaire de 80 euros, étant précisé que la totalité des actions SAGA apportées à l'Offre Publique de Retrait ou transférées dans le cadre du Retrait Obligatoire seront acquises par l'Initiateur.

Ce montant sera financé par les ressources propres de l'Initiateur.

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait et du Retrait Obligatoire par l'Initiateur, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité est estimé à environ 200.000 euros (hors taxes).

8. IMPACT DE L'ACQUISITION SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS COMPTABLES DE BOLLORÉ ET SUR SES COMPTES CONSOLIDÉS

8.1 Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition

En application de la nouvelle norme IAS 27 révisée – États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans des filiales, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, les transactions réalisées avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées comme des transactions en capital, i.e., en capitaux propres consolidés.

A la suite de l'acquisition par Bolloré de la totalité des actions SAGA, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable de la quote-part des intérêts minoritaires acquis sera comptabilisée en diminution des capitaux propres. Compte tenu des termes envisagés de l'Offre Publique de Retrait et du Retrait Obligatoire, cette comptabilisation n'aura pas d'incidence significative sur le montant des capitaux propres de Bolloré (impact négatif estimé à 0.5 million d'euros sur les capitaux propres du Groupe).

8.2 Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables et sur les comptes consolidés de Bolloré

Compte tenu du niveau de participation de Bolloré dans SAGA (Bolloré détenant directement et indirectement 99,81% du capital de SAGA), l'Offre aura un impact non significatif sur les principaux résultats comptables ainsi que sur les comptes consolidés de Bolloré.

Les montants par action du résultat net ainsi que les capitaux propres de Bolloré n'enregistreront pas de variation significative du fait de cette opération.

9. ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT D'INFORMATION

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 26 mai 2010 et sera diffusé le 27 mai 2010, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Bolloré S.A. et visant les actions de la société SAGA S.A. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Vincent Bolloré
Président-Directeur général